



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE RURALITÉS

**Visite de Stanislas BOURRON,
Directeur général de l'ANCT**

MARS 2024

SOMMAIRE

Édito	4
Introduction	5
Présentation de l'ANCT	6
Territoires et ruralités, les programmes portés	7
• France ruralité, un plan ambitieux pour davantage d'équité territoriale	7
◦ Villages d'avenir	8
◦ Action cœur de ville	13
◦ Petites villes de demain	15
◦ France services	18



ÉDITO



Xavier DELARUE
Préfet de la Meuse

Face au sentiment d'abandon, ressenti dans nos territoires ruraux, la Première ministre, Élisabeth Borne, déploie en juin 2023, le programme France ruralités.

Le programme France ruralités s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux avec pour seule ambition assurer l'égalité des chances pour l'ensemble de nos concitoyens.

Ce plan co-construit, résulte de nombreux déplacements en Meuse et de concertations avec les acteurs locaux. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de mesures sont dès à présent déployables pour répondre aux préoccupations de la vie quotidienne des Meusiens.

INTRODUCTION

Depuis 30 ans, les territoires ruraux connaissent des trajectoires différenciées : ils ont tous connu de manière plus ou moins aiguë les effets de l'exode rural et l'évolution de l'activité économique et de l'emploi.

Aujourd'hui, ils sont tous placés dans des positions différentes pour faire face aux enjeux et aux grandes transitions économiques, numériques et écologiques : ils ont tous des forces et des faiblesses face à ces transitions. La conviction profonde qui est à la base de France ruralités, c'est que l'action publique doit s'adapter à leurs spécificités pour leur permettre de faire face à ces transitions et d'y participer pleinement.

La crise sanitaire a accéléré le changement de regard des Français sur les territoires ruraux : alors que les Français n'étaient que 43% à estimer que le monde rural connaissait un renouveau en 2018, ils sont désormais 72% à le penser. L'action de l'État vis-à-vis de nos territoires doit épouser l'ensemble de ces évolutions. Face à un monde rural en perte de vitesse démographique et économique, il importe désormais de tenir compte du nouveau visage de beaucoup de territoires ruraux, qui connaissent un renouveau démographique, accentué par la crise sanitaire et suscitent un véritable attrait de nos concitoyens.

Il faut également prendre en compte la contribution des territoires ruraux à la planification écologique, soit parce que ce sont des territoires de production des énergies renouvelables (éoliens, solaires, biogaz, hydroélectricité...), soit parce qu'ils constituent des puits de carbone (forêts, zones humides, parcs naturels...) ou qu'ils subissent directement les conséquences du réchauffement climatique (érosion des sols, sécheresses et incendies, recul de l'enneigement ou du trait de côte...).

Ces territoires, qui représentent 88% des communes de France, sont donc au cœur des transitions qui nous attendent. L'action du Gouvernement doit en tenir compte en capitalisant sur leurs forces et en apportant des solutions à leurs difficultés propres.

Ainsi, avec France ruralités, c'est un nouveau pacte de responsabilité, de reconnaissance et de confiance qui est proposé. Il invite à un effort de différenciation dans l'action territoriale de l'État, qui doit prendre appui sur un renforcement de la planification et de la contractualisation au niveau des territoires, une plus grande mobilisation des moyens de l'État au niveau déconcentré et une meilleure coordination de l'action de l'État et de ses opérateurs avec l'action des collectivités territoriales.



PRÉSENTATION DE L'ANCT

Réduire les inégalités entre les territoires.

La **politique publique consacrée aux "Territoires & Ruralités"** a pour objet de réduire les inégalités entre les territoires. Elle prend en compte la grande diversité des situations géographiques, en lien avec les collectivités locales, en concevant des solutions adaptées et concrètes à chaque typologie de territoire.

Pour mettre en œuvre cette politique publique, **l'ANCT intervient auprès des territoires ruraux via la coordination de France ruralités, qui constitue la feuille de route du Gouvernement** en faveur de la ruralité, et le déploiement des contrats de ruralité.

De manière globale et cohérente, cette action se décline ainsi, depuis 2018, par le biais des **grands programmes nationaux** que pilote l'ANCT.

Cette politique publique est co-construite avec les acteurs locaux, afin de répondre au mieux à leurs enjeux.



Les grands programmes nationaux.

Les grands programmes nationaux visent à **renforcer la vie des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leur habitants.**



Redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes.



Améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours.



Villages d'avenir

Faciliter les élus développeurs de leur commune en accompagnant leur projet.

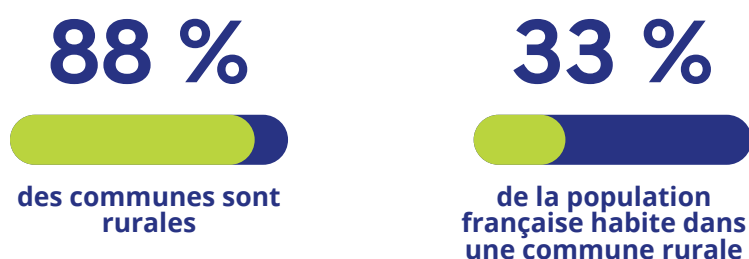


Un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les démarches du quotidien.

TERRITOIRES ET RURALITÉS, LES PROGRAMMES PORTÉS

Les habitants en milieu rural sont **confrontés à des enjeux multidimensionnels**, allant de la démographie, à l'accessibilité aux services, à la transition écologique et à la préservation du patrimoine culturel. Les réponses à ces défis nécessitent **une approche intégrée et des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté rurale**. C'est précisément l'objectif du plan France ruralité.

- **France ruralités, un plan ambitieux pour davantage d'équité territoriale**



France ruralités est un plan lancé en 2023 pour **soutenir, reconnaître et valoriser les territoires ruraux**. France ruralités est le fruit de plusieurs mois de travail et de concertations conduits par Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales : une mission d'évaluation de l'Agenda rural, des groupes de travail réunissant plus de 300 acteurs du monde rural ainsi que plus de 70 déplacements sur le terrain à la rencontre des acteurs des territoires ruraux. France ruralités s'articule autour de **quatre grands axes** :

- **Villages d'avenir** vise à apporter un soutien à l'ingénierie de projet aux collectivités rurales.
- **Aménités rurales** : dotation revalorisée à 100 M€ en 2024 visant la reconnaissance du service environnemental à la collectivité nationale porté par les communes rurales dans les domaines de la biodiversité, de la préservation de la nature, des zones humides, ou encore pour la reforestation.
- **France ruralités Revitalisation** vise le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux via notamment des exonérations fiscales pour les entreprises. Son entrée en vigueur est prévue le 1er juillet 2024. Le zonage France ruralités Revitalisation (FRR) intégrera de droits toutes les communes du département de la Meuse.
- **France ruralités Solutions** vise à apporter des solutions au quotidien comme :
 - Médicobus : 100 équipements roulants à déployer d'ici la fin de l'année 2024.
 - Soutien à l'implantation de commerces en zone rurale : doté de 36 M€ sur 3 ans.
 - Soutien à des projets de services de mobilité en ruralité : doté de 90 M€ sur 3 ans.
 - Opération de revitalisation de territoire (ORT) : projet global de revitalisation portant sur à la fois sur les logements, les services, les commerces, les aménagements publics.

1. Villages d'Avenir



Un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets.

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France ruralités, Villages d'avenir est une offre d'ingénierie prospective, technique et financière pour les petites communes, de moins de 3500 habitants. Piloté par l'ANCT, Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'Industrie, Avenir Montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Le dispositif vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. Le but étant de leur apporter une aide directe en ingénierie grâce au recrutement de 100 chefs de projet.

Communes éligibles

Seules les communes rurales sont éligibles au dispositif. Deux cas de figure :

- un groupe de 2 à 8 communes de moins de 3500 habitants. Dans ce cas, il s'agira de démontrer une volonté collective d'une dynamique de développement.
- une commune de moins de 3500 habitants non couverte par un dispositif «Action cœur de ville» ou «Petites villes de demain».

Diagnostic initial

Une fois entrées dans le programme, les communes bénéficiaires doivent élaborer une feuille de route pour la durée de leur accompagnement. Cette feuille de route vise à identifier les projets prioritaires que la collectivité souhaite entreprendre pour son développement sur une période de 5 ans. Cela implique la rédaction de fiches projets détaillant les besoins, les étapes à suivre, ainsi que les conditions requises pour le financement, la mobilisation d'ingénierie, et la passation de marché.

Pour aider à définir cette feuille de route, un accompagnement initial est proposé aux communes sous la forme d'un appui en ingénierie délivré par l'ANCT sur une période maximale de 2 mois. En janvier 2024, l'ANCT a été sollicitée afin de réaliser ce diagnostic initial pour 9 projets, faisant intervenir un bureau d'études. Pour les projets avancés, la feuille de route sera établie directement par le chef de projet.

Accompagnement par le chef de projet

L'accompagnement par le chef de projet peut débuter après le diagnostic initial avec la mise en œuvre des fiches projets. Cet accompagnement a vocation à durer entre 12 et 24 mois. Possibilité de faire entrer de nouvelles communes dans le programme quand les premiers projets seront terminés.

Rôle du chef de projet

- Mobiliser, le cas échéant, l'ingénierie nécessaire à la définition du projet et à la formulation d'un avant-projet sommaire ;
- Identifier les moyens de financement publics ou privés susceptibles de venir soutenir le projet ;
- Préparer la rédaction du cahier des charges et la passation des marchés publics qui serviront de vecteur à l'opération ;
- En lien avec l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), suivre la réalisation du projet dans la phase de travaux.

Dans le département de la Meuse, deux chefs de projet sont en charge de la gestion et de l'animation, sous la supervision du préfet. Ils suivent des formations dispensées par l'ANCT. Selon les départements, leur autorité hiérarchique dépend soit du sous-préfet référent ruralité, soit de la Direction départementale des territoires (DDT). Leurs contrats, d'une durée de 3 ans, sont financièrement garantis et hors schéma d'emploi de la préfecture.

Financement des projets

Il est envisageable de conclure une convention avec le Département et la Région pour étudier conjointement les demandes de subvention. Ces demandes de subvention sont orientées vers les fonds habituels (Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR, Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL, Fonds vert, Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - FNADT, fonds régionaux, européens, départementaux,...).

Candidatures Villages d'avenir - 1ère vague en décembre 2023



7

petites centralités labellisées

dont Ancerville, Fresnes-en-Woëvre, Gondrecourt-le-Château, Lacroix-sur-Meuse, Marville, Tronville-en-Barrois, Varennes-en-Argonne.

9

grappes de communes labellisées

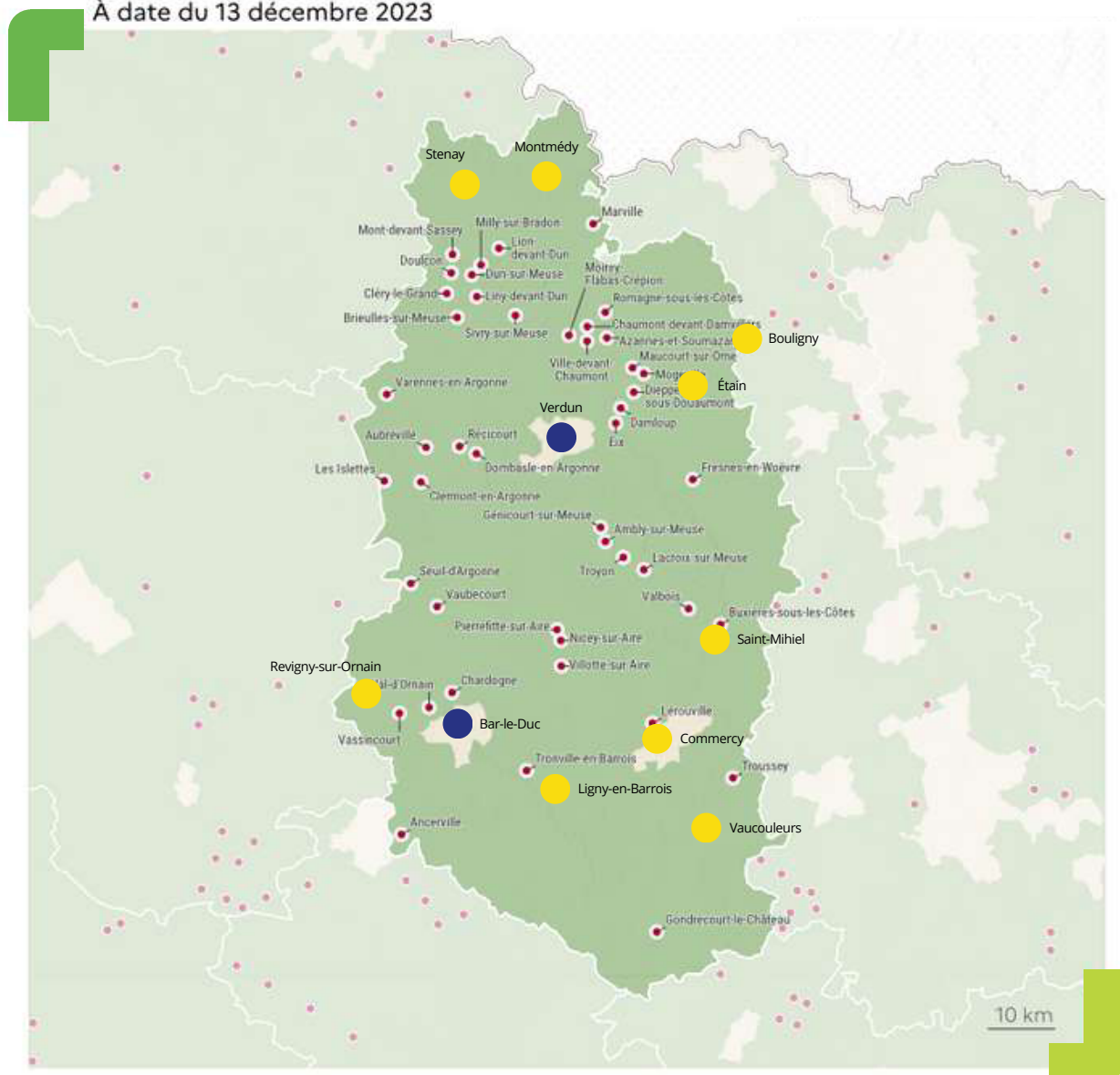
- Dun-sur-Meuse, Doulcon, Milly-sur-Bradon, Lion-devant-Dun, Liny-devant-Dun, Cléry-le-Grand, Briulles-sur-Meuse, Sivry-sur-Meuse, Mont-devant-Sassey
- Romagne-sous-les-Côtes, Chaumont-devant-Damvillers, Azannes-et-Soumazannes, Moirey-Flabas-Crépion, Ville-devant-Chaumont
- Dieppe-sous-Douaumont, Mogeville, Damloup, Eix, Maucourt-sur-Orne
- Les Islettes, Clermont-en-Argonne, Aubréville, Récicourt, Dombasle-en-Argonne
- Seuil-d'Argonne, Vaubecourt, Pierrefitte-sur-Aire, Nicey-sur-Aire, Villotte-sur-Aire
- Génicourt-sur-Meuse, Ambly-sur-Meuse, Troyon
- Vassincourt, Chardogne, Val-d'Ornain
- Buxières-sous-les-Côtes, Valbois
- Léroville, Troussey



Il est proposé aux communes non retenues différentes alternatives selon les cas, notamment l'intégration au programme lors de la deuxième vague, mobilisation de l'ingénierie disponible sur le territoire, dépôt direct d'une demande de subvention (DETR, DSIL, Fonds vert...).

Cartographie - Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir

À date du 13 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

- rurale
- urbaine
- Action Cœur de Ville
- Petites ville de demain

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Les projets de la commune d'Ancerville

La candidature retenue de la commune de 2688 habitants fait état de 5 projets :

- Rénovation dans un délai de 5 à 7 ans de bâtiments communaux en vue d'y créer des logements. Le bâti concerné comprend : l'ancien bureau de Poste avec logement, l'ancienne trésorerie et deux maisons ;
- Restructuration dans un délai de 2 ans de l'ancienne école pour y installer l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), afin de libérer d'autres locaux communaux dédiés à l'extension de la maison de santé intercommunale ;
- Mise en place d'un réseau de chaleur avec chaufferie bois destiné aux bâtiments communaux, intercommunaux, départementaux voire privés ;
- Installation d'un adoucisseur d'eau au château, afin de diminuer la concentration de calcaire ;
- Construction d'espace dédié à la pratique sportive, type gymnase, afin de pérenniser l'activité associative et sportive.

La concrétisation de ces projets ambitieux et complexes, nécessite de recenser les acteurs et partenaires, techniques et financiers, et de les mobiliser. Le recours à un chef de projet est donc particulièrement intéressant pour mener ce travail. Les projets de la commune d'ANCERVILLE ne feront pas prioritairement l'objet d'un diagnostic préalablement établi par le bureau d'études prestataire de l'ANCT.

Il est à noter que la partie du projet relative à la création de logements devra se conformer au Plan local d'urbanisme (PLUi). En outre, l'appui du Conseil Départemental délégataire des aides à la pierre ou encore une approche plus globale de revitalisation pourrait être proposée et aboutir à la mise en œuvre d'une ORT.

Commune d'Ancerville



2. Action Cœur de Ville



Le programme national Action Cœur de Ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Cet engagement en faveur des villes moyennes est essentiel, car les villes moyennes abritent 23 % de la population française

Signes de ce rôle structurant essentiel : 23 % de la population française vivent dans les villes moyennes, et concentrent 26 % de l'emploi total du pays. Bien qu'elles soient des centres de vitalité économique, patrimoniale, culturelle et sociale, ces villes peuvent parfois rencontrer des défis liés à leur attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale, par exemple.

Élaboré en étroite collaboration avec les élus locaux et les acteurs économiques, le plan Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Déclinaison du programme en Meuse

Dans le département de la Meuse, les villes de Verdun et Bar-le-Duc sont bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville. La convention-cadre de Verdun a été signée le 11 juillet 2018 et celle de Bar-le-Duc le 27 septembre 2018.

Le programme a été prorogé en mars 2023 jusqu'en 2026 et les deux communes se sont portées volontaires pour signer un avenant de prolongation prévu pour la fin de l'année 2023. Cette prolongation peut notamment comporter un volet de requalification des entrées de ville.

Verdun

La ville met en œuvre les actions prévues dans la convention, notamment ce qui concerne l'aménagement de l'ancienne Caserne Miribel qui est financée grâce à la DETR, le fonds friches et des programmes habitats (OPAH...). Des projets de crèche et de maison de seniors sont planifiés sur le site de l'ancienne caserne Miribel, et ils seront financés par la DETR.

Verdun a été sélectionnée comme ville lauréate de l'AMI Au Cœur des Territoires, avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Ce projet doit se réaliser sur le site de l'ancien Monoprix Rue Mazel qui a fait l'objet d'un financement du fonds friches et de la DETR. Aucune demande de financement de chef de projet n'a été effectuée par Verdun.

L'avenant d'engagement dans Action Cœur de Ville 2 qui ne comprendra pas de volet « entrées de Ville » est en cours de signature après approbation le 16 octobre 2023 en comité de projet et mi-novembre en comité régional. L'ORT n'est pas modifiée par l'avenant.

Bar-le-Duc

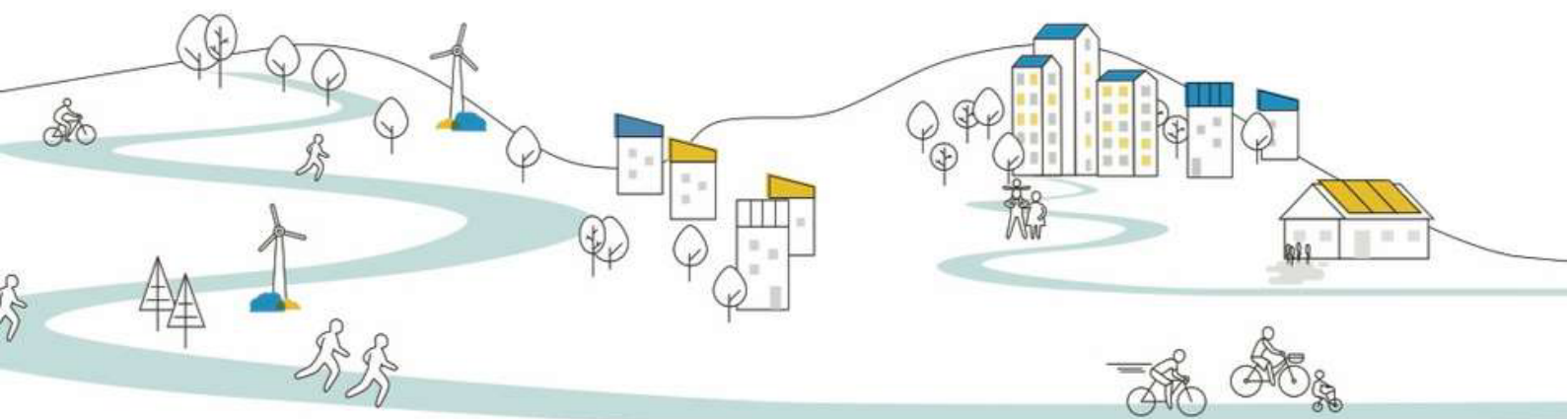
La ville met en œuvre les actions prévues dans la convention en particulier avec les projets sur le quartier Saint Jean, les Halles de la Ville Haute et la réflexion sur l'ancien Cinéma.

Le projet de requalification des anciennes Halles Renaissance, qui est un dossier emblématique au sein de la Ville Haute, a fait l'objet de réunions régulières présidées par le Préfet avec les différents partenaires (Région, Département, GIP, Action Logement, Banque des Territoires - BdT, Ville...). Le plan de financement a été approuvé grâce au financement du Fonds vert, recyclage foncier, validé le 5 juillet dernier en comité régional.

La ville a présenté lors du comité de projet du 27 mars les projets à intégrer dans l'avenant d'engagement dans Action cœur de ville 2. Ces projets ont été intégrés dans l'avenant validé en comité de projet du 15 septembre 2023 et en comité régional le 27 septembre 2023. Cet avenant comprend un volet de traitement des entrées de ville et du secteur gare. Les entrées de ville sont les suivantes :

- Entrée Sud-Ouest (avenue des Tilleuls et rue de Véel), ce sont des accès très utilisés. A noter que l'avenue des Tilleuls aboutit à la ville Renaissance et son projet de réhabilitation lourde des anciennes Halles.
- Entrée Nord-Est (Marbot/Débarcadère). Les études vont porter sur la friche "Collot" qui recouvre une partie privée et l'ancien débarcadère propriété de Voies navigables de France (VNF). Face au château de Marbeaumont, ce site est un enjeu fort de la ville compte tenu de l'état actuel des sites.
- Entrée Nord : liaison entre l'Hôpital et le centre ville.
- Entrée Est : axes du contournement (y compris la zone commerciale de la Grande Terre) de la rue Bradfer et de l'avenue du 94é RI (sujet des mobilités douces). L'idée est de commencer à réfléchir sur ces accès parallèles à dominante routière actuellement.
- Entrée Nord-Ouest : quartier Libération pour réfléchir à un aménagement dédié aux déplacements doux dans la continuité des aménagements existants au niveau de la voirie départementale depuis Fains-Véel.

Elle est également bénéficiaire de l'action « Réinventons nos coeurs de Ville » pour le Collège Gilles de Trèves et une AMO est en cours de recrutement avec un cofinancement par l'ANCT (50 % soit 53 K€ de subvention)
L'ORT n'est pas modifiée par l'avenant.



3. Petites Villes de Demain



Le programme Petites Villes de Demain a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans les petites communes exerçant des fonctions de centralité dans leur territoire et présentant des signes de fragilité socio-économique, en accompagnant les collectivités à se doter d'une stratégie territoriale de revitalisation intégrant des objectifs de transition écologique, à concevoir des projets à fort impact et à conduire des actions concertées avec les habitants. Le programme apporte un soutien important en particulier en ingénierie par le financement de postes de chef de projet Petites villes de demain et d'expertises.

Le programme, lancé le 1er octobre 2020 pour une durée de 6 ans, est piloté par l'ANCT et mis en oeuvre par ses délégués territoriaux et les préfets de département.

Il bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).



**MOBILISER
TOUS LES ACTEURS**
locaux autour du projet



BÂTIR SON PROJET
de territoire



**RENFORCER
LES ÉQUIPES**
autour des élus



**PASSER À
L'OPÉRATIONNEL**

9 communes ont été retenues en Meuse

En Meuse, 9 municipalités ont été retenues pour participer au programme Petites villes de demain, parmi lesquelles figurent : Boulogny, Commercy, Étain, Ligny-en-Barrois, Montmédy, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Stenay et Vaucouleurs. Le groupe de chefs de projet se réunit mensuellement, et une réunion associant l'ensemble des partenaires a eu lieu le 29 juin 2023. Des partenaires tels que la Banque des Territoires, la Région Grand Est ou l'Établissement public foncier de Grand Est (EPFGE) sont fortement associés. Par exemple, la Banque des Territoires soutient financièrement l'accompagnement des chefs de projet à hauteur de 50 jours utilisés par 7 communes. Il est important de noter l'approche novatrice adoptée dans la Meuse avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), qui met à disposition un agent pour conseiller les municipalités principalement sur le volet commercial.

L'état d'avancement pour chaque commune est le suivant :

Arrondissement de Verdun

Boulogny est retenue avec la Commune de Piennes en Meurthe-et-Moselle et est membre de l'EPCI CC Coeur Pays Haut.

- Suivi en priorité par la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle.
- Cheffe de projet recrutée le 11 octobre 2021.
- Études globales en cours sur Boulogny avec un appui de l'agence d'urbanisme de Longwy AGAPE.
- La Convention cadre a été signée le 28 septembre 2023 en présence de Xavier PANNECOUCKE, Sous Préfet de Verdun.

Montmédy

- Une nouvelle cheffe de projet a été recrutée le 25 septembre 2023.
- Un avenant à la convention d'adhésion proroge le délai pour signer la convention cadre.

Stenay

- Un nouveau chef de projet a été recruté le 15 septembre 2022.
- La Convention cadre a été signée le 10 novembre 2023.

Étain

- Chef de projet recruté le 4 juillet 2022.
- Étude financée par l'EPFGE pour établir un projet de territoire avec notamment le périmètre ORT.
- La convention d'adhésion a été prorogée et porte le délai de réalisation de la Convention cadre du 20 avril 2023 au 20 octobre 2023.
- La Convention cadre a été signée par la Ville, la Communauté de Communes et Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse, le 18 décembre 2023.

Arrondissement de Commercy

Vaucouleurs

- Un chef de projet a été recruté le 1er mars 2021 et est partagé avec Commercy à 50%.
- La convention cadre a été signée le 7 avril 2023.
- Création d'un comité technique d'appui à Vaucouleurs associant État (Sous-Préfecture, DDT, ABF), CD, CAUE, CCI DGS, chef de projet et élus référents avec réunion mensuelle pour élaborer un projet global d'intervention.
- La Commune a été retenue à l'AMI de l'ANCT habitat inclusif et un bureau d'étude spécialisé est mandaté pour les aider à construire un projet d'habitat inclusif au centre de la Ville.
- Une étude du CEREMA est financée à 100 % par le CEREMA et l'ANCT.
- Étude de besoins pour la création d'un restaurant financé à 100% par l'ANCT.

Commercy

- Chef de projet recruté le 1er mars 2021 et est partagé avec Vaucouleurs à 50%.
- La Convention cadre a été signée le 7 avril 2023.

Arrondissement de Bar-le-Duc

Ligny-en-Barrois

- Une nouvelle cheffe de projet a été recrutée le 27 avril 2023.
- La convention d'adhésion a été prorogée et porte le délai de réalisation de la Convention cadre du 11 décembre 2022 au 11 juin 2023.
- La convention cadre a été signée le 16 mai 2023.

Saint-Mihiel

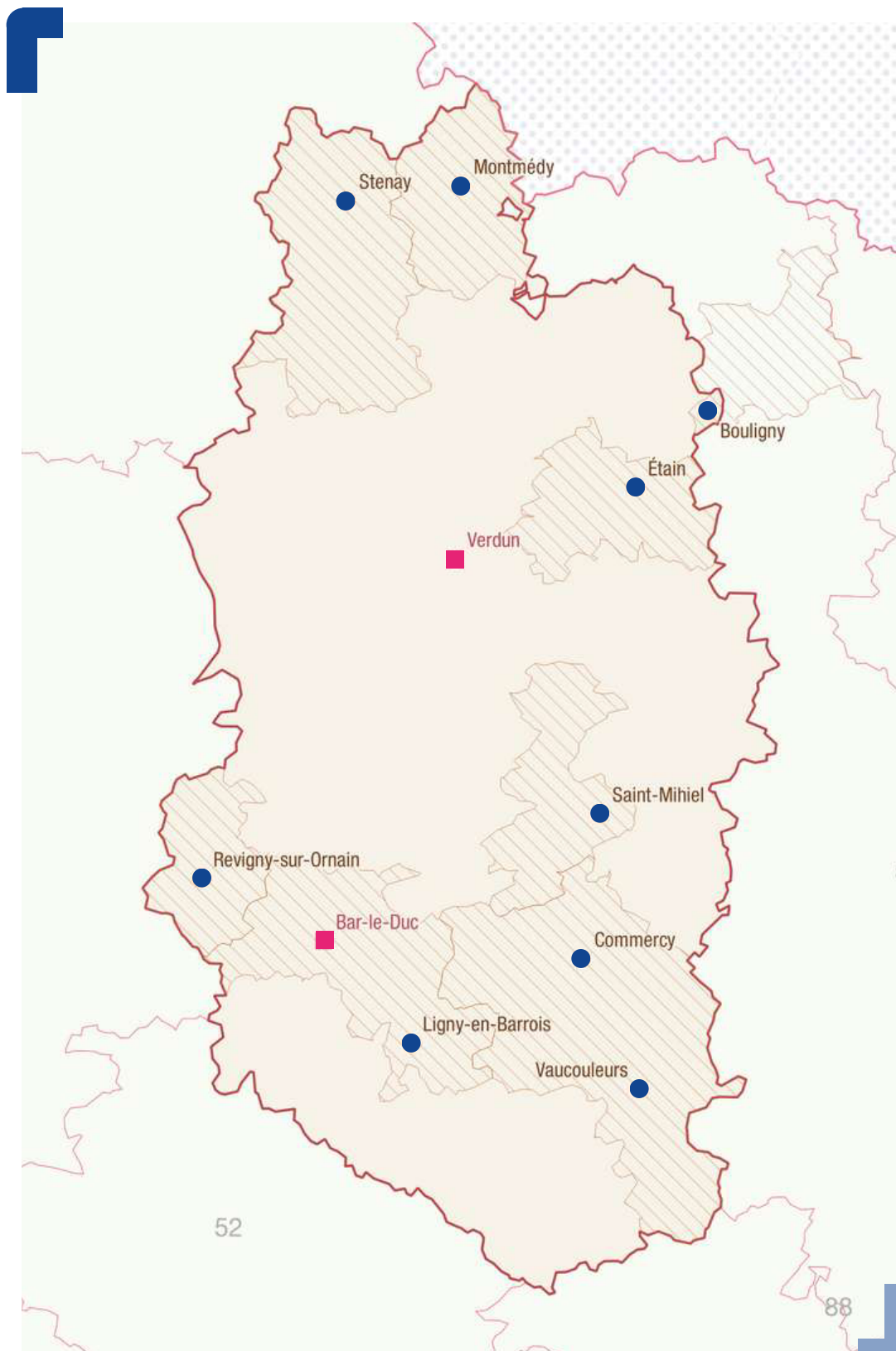
- Une nouvelle cheffe de projet a été recrutée le 1er juillet 2023.
- La convention cadre a été signée le 21 décembre 2023. Appuis réalisés en ingénierie : convention « schéma cyclable » financé par le CEREMA et l'ANCT.

Revigny-sur-Ornain

- Cheffe de projet recrutée le 01/02/2022 et qui a quitté fin avril 2023 pour Ligny. Un nouveau chef de projet est en place depuis début mai 2023.
- La Convention cadre validée en COPIL du 12 septembre 2023 et signée le 14 novembre 2023. Appuis réalisés en ingénierie :
 - Financement d'un bureau d'étude pour la réalisation du projet de territoire à 100% par l'ANCT.
 - Mise en place de réunion mensuelle associant les services de l'État (Préfecture, DDT, UDAP) le CD, le CAUE, et la CCI.



Cartographie - Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville



Légende : ● *Petites villes de demain*
■ *Action cœur de ville*

4. France services



France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Ce nouveau modèle se caractérise par 4 ambitions pour faciliter l'accès aux services publics :

- **Le retour du service public au cœur des territoires.** Chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une France services en moins de 30 minutes ;
- **Un service public moderne,** qui apporte une réponse aux besoins des citoyens par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés ;
- **Un niveau de qualité garanti,** quel que soit le lieu d'implantation et le responsable local France services (une collectivité, un acteur public ou privé) ;
- **Un lieu de vie agréable et convivial,** qui modifie l'image habituelle des guichets de services publics.

Dans chaque France services, deux agents d'accueil sont présents en permanence en « front office », et sont spécialement formés pour offrir un bouquet de services de qualité aux usagers. Leur mission consiste à :

- Accueillir, informer et orienter les usagers, que ce soit en présentiel ou par téléphone ;
- Accompagner dans les démarches informatiques et ainsi de contribuer à l'inclusion numérique pour lutter contre l'illectronisme via des ateliers d'initiation aux usages numériques ;
- Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives quotidiennes ;
- Faciliter les échanges entre les partenaires et les usagers.

Ces services sont disponibles 24 heures par semaines, réparties sur cinq jours ouvrés.

Les partenaires du dispositif

Le programme France services bénéficie de la présence de **10 partenaires** assurant des permanences ou des contacts privilégiés : Pôle emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), La Poste, la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur (ANTS), ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) avec ses programmes ma Prime Rénov' et ma Prime Adapt' depuis janvier 2024.

France services en Meuse

Le département de la Meuse, étendu et rural, est composé de **499 communes totalisant 183 001 habitants**, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en janvier 2023. Une grande majorité des **communes meusiennes, soit 86 %, comptent moins de 500 habitants.**

La commune la plus peuplée du département est la ville de Verdun avec une population de 16 877 habitants, tandis que la ville de Bar-le-Duc, chef-lieu du département, recense quant à elle 14 592 habitants.

On constate alors qu'une part importante de la population vit éloignée des villes et bourgs centres regroupant les offres de services, avec **une densité moyenne de 31 habitants par kilomètre carré**.

Le département est confronté à un vieillissement de la population auquel se superpose l'enjeu de la mobilité qui revêt un intérêt primordial pour le désenclavement des zones rurales.

Cette faible densité de population nécessite de structurer un maillage territorial pour garantir l'accès aux services de l'État. Dans cette optique, le déploiement des France services a été conçu en concertation avec les élus et les partenaires, afin de répondre à la réalité des attentes des usagers et du territoire, en termes de proximité des services.

Rôle des agents France services et importance dans le dynamisme du dispositif

Chaque structure France services du département de la Meuse compte deux agents, **totalisant ainsi 42 agents**. Ce dispositif France services joue un rôle crucial dans la réduction de l'isolement des zones rurales. Il va au-delà de sa mission principale, qui consiste à faciliter les démarches administratives des usagers, en favorisant le développement de liens sociaux. Dans des régions confrontées à l'isolement et à la fracture numérique, ces agents France services jouent un rôle essentiel en tant que facilitateurs de ces liens sociaux et en aidant les usagers à surmonter les obstacles liés à l'illectronisme. Leur contribution dépasse ainsi celle d'agents d'accueil ordinaires, devenant de véritables ressources polyvalentes au service des usagers pour accomplir leurs démarches administratives.

Les structures labellisées en Meuse

À ce jour, le département de la Meuse compte **21 structures France services labellisées**, ainsi qu'une antenne. Le déploiement de ces structures et l'organisation du dispositif dans un département tel que la Meuse ont été planifiés en étroite collaboration avec les élus locaux et les partenaires concernés. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre de manière effective aux besoins des usagers et aux spécificités du territoire.

Les structures France services sont judicieusement réparties dans le département de la Meuse, **assurant une couverture complète du territoire sans laisser de zones non desservies**, comme le montre la cartographie du dispositif en annexe. Grâce à cette répartition optimale, chaque habitant de la Meuse se trouve **à moins de 15 kilomètres d'une structure France services**.

La labellisation des bureaux de poste, à savoir ceux de Gondrecourt-le-Château, Varennes-en-Argonne, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Damvillers et Dun-sur-Meuse, s'est opérée en plusieurs vagues successives de labellisation comme indiqué sur le schéma :





Projet de labellisation 2024

L'objectif de labellisation pour le département de la Meuse, fixé par l'ANCT, est de 24 structures. Depuis janvier 2023, la Meuse se retrouve dépourvue en structure mobile. Actuellement, la Fédération Départementale Familles Rurales travaille sur un projet de bus France services aspirant à obtenir la labellisation France services. Cette démarche contribuerait à se rapprocher de l'objectif fixé de 24 structures labellisées.

Financement des structures France services

L'État octroie une aide fonctionnement de 35 000 € par an et par structure au titre du FNADT, dont 20 000 €, et du Fonds inter-opérateurs, dont 15 000 €, pour l'année 2023, montant qui sera progressivement porté à 50 000 € d'ici 2026.

Les dépenses d'investissement peuvent être soutenues par la DSIL, la DETR ou le FNADT.

En Meuse, les « France services » sont portées par différentes entités telles que les Communautés de communes, les Centres inter-communaux d'action sociale (CIAS), les Sous-préfectures, les Centres socio-culturel (association), la Poste et la Mission Locale.

L'animation départementale France services

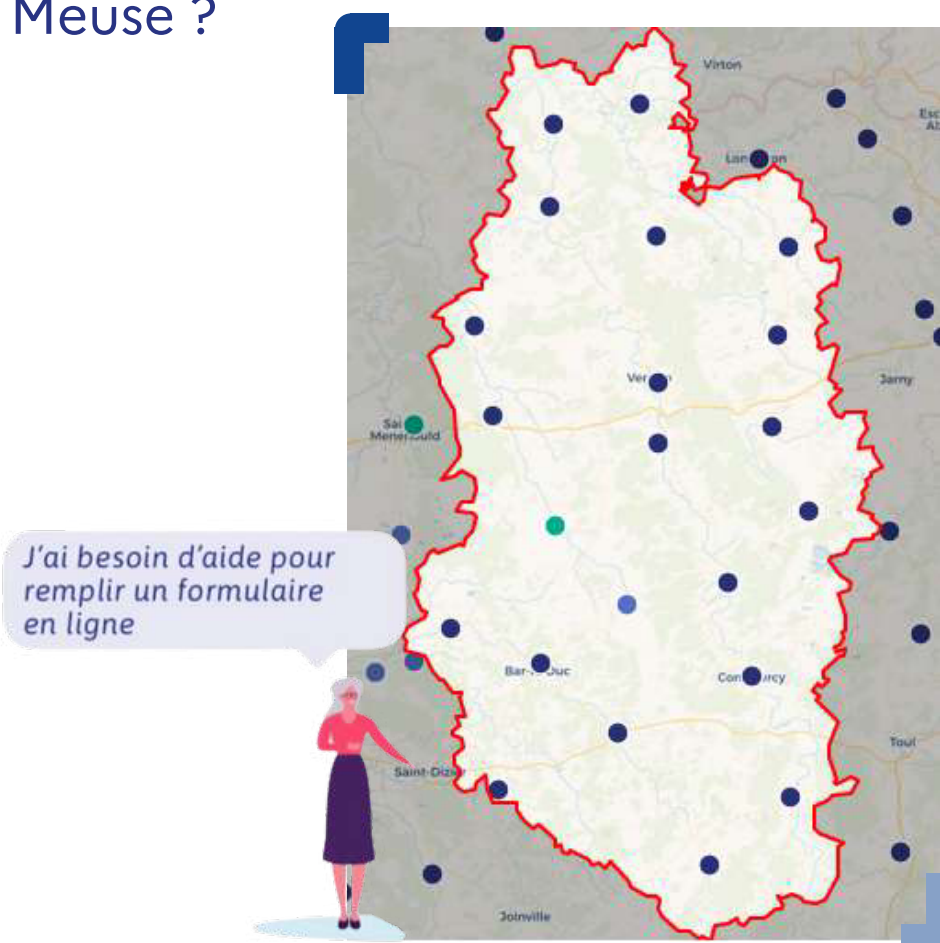
Depuis le début de l'année 2024, Familles Rurales a été désignée comme la structure coordinatrice de l'animation départementale France services, bénéficiant d'une subvention annuelle de 50 000 € octroyée par l'ANCT. L'animatrice recrutée aura pour missions principales de réaliser le diagnostic départemental, d'assurer le suivi de la qualité des services rendus aux usagers, ainsi que de renforcer les relations partenariales et la cohésion entre les différentes structures porteuses.

Partenariat en niveau départemental

Il convient de souligner que l'offre de services dans les structures meusiennes va au-delà du bouquet proposé par les opérateurs nationaux. En effet, les structures ont établi des partenariats avec des organismes locaux tels que l'AMATRAMI, l'ADAPH, les CIAS, l'ILCG, les Missions Locales. Certaines structures proposent des rendez-vous médicaux via télémedecine.

Au total sur la période se sont **46 917 accompagnements** qui ont été réalisés, soit en moyenne quotidienne **142 accompagnements**.

Cartographie - Où trouver un France services en Meuse ?



DES TERRITOIRES EN ACTIONS



CONTACT PRESSE

Cabinet du Préfet

*Bureau de la Représentation de l'État
et de la communication interministérielle*

Tél : 03 29 77 55 60 | 03 29 77 58 67

Mail : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55000 BAR-LE-DUC



agence nationale
de la cohésion
des territoires